

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**N°C-202307-086**

**Du 18 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Sablières, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, PLANET Olivier, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, BOISSIN Eric, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : AUZAS Vincent (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de ROUSTANG Yves), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de GALLET Françoise), MAZILLE Didier (pouvoir de GOUBE Julien), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine).

Présents sans pouvoir de vote : HOURS Roland

Excusés : BELVA Nathalie, PRANDI Patrice

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 10

Date de la convocation 12 juillet 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : SALON GOURMAND ET ARTISANAL A JOYEUSE :  
 CONVENTION DE PARTENARIAT 2023**

Le Président informe le conseil de la demande de subvention de l'association du salon gourmand et artisanal pour l'édition 2023 de la castagnade du PNR.

Il rappelle qu'avant le covid la Communauté de Communes apportait un soutien financier complété de prestations en nature de la communauté et la SPL Cévennes d'Ardèche.

Le Président propose de poursuivre le partenariat technique et financier avec l'association, en allouant une subvention de 1 000 € pour le salon du dimanche 22 octobre 2023 et de maintenir les prestations en nature (Ouverture gratuite du Musée Castanéa, communication de l'OT, présence d'un stand de la Communauté de communes, reprographies, prêt de barnums et de grilles d'exposition).

Le conseil communautaire

Ouïe l'exposé du président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

**Attribuer** une subvention de 1000 € à l'association du salon gourmand et artisanal de Joyeuse pour l'édition 2023,

**Autoriser** le Président à signer la convention de partenariat,

**Inscrire** les crédits correspondant au budget,

**Charger** le Président du suivi de la convention.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Christophe DEFFREIX**

**Président**

**Jean Marc DEYDIER BASTIDE**  
**Secrétaire de séance**



Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le 27/07/2023



ID : 007-240700302-20230718-C\_202307\_086-DE